



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 26 février 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	23	23 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérard, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, CATERINO Marie-Laure, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, LAVILLE Rémy, FERNANDEZ Sophie, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ROY Nathalie, MENERAT Thierry, SABATINO Anne.**
Représentés : **PRELOT Frédérique pouvoir donné à TIEDREZ Valérie, VAN DALEN Laurent pouvoir donné à CHAUDET Martine, CERF Jérémie pouvoir donné à HUART Gérard, BOIZARD Léa pouvoir donné à GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia pouvoir donné à BERNIER Romain, MARTEAU Elona pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, JOSSET Geoffrey pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, LEIX Jean-François pouvoir donné à IGLESIAS Catherine, ZELTZ Anne-Marie pouvoir donné à MENERAT Thierry, D'HULST Karl pouvoir donné à RIBAILLE Cécile.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : **CCAS - Avance sur subvention 2026**
N° de délibération : **20260226_19**

Rapporteur : M Menerat

Mes chers collègues,

Considérant que le budget primitif de la commune ne sera voté qu'au mois d'avril 2026,
Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale assure des missions obligatoires d'aide sociale nécessitant une continuité de financement dès le début de l'exercice,
Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du fonctionnement du CCAS par le versement d'une avance sur la subvention annuelle,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de:
- AUTORISER le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Savine d'une avance sur la subvention annuelle, dans la limite du quart du montant de la subvention versée au titre de l'exercice précédent, soit la somme maximale de 115.000 €.
 - DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice.
 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	10	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 27 février 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire

Arnaud MAGLOIRE
2026.02.27 15:14:05 +0100
Ref:10526038-15872096-1-D
Signature numérique
le Maire